

BULLETIN D'INSCRIPTION

(Fin des inscriptions : complet ou 05 jours avant l'opération de sécurité routière)

-1 inscription par semestre et par personne-

SAMEDI 05 OCTOBRE 2019

TRAJECTOIRE DITE DE SÉCURITÉ

PELOTON AUTOROUTE de SAINT-MARCELLIN

(DOCUMENT À COMPLÉTER LISIBLEMENT)

NOM : **Prénom** :

Date – Lieu de naissance : / / 19 à **Profession** :

Adresse :

Joignable au téléphone fixe ou mobile :

Mail :@..... (confirmation inscription et lieu RDV).

PERMIS MOTO : N° délivré le / / par

MOTO (Marque - Cylindrée) : **Immatriculation** :

Assurance avec date de validité : Du au

RENSEIGNEMENTS SUR LE PASSAGER

NOM : **Prénom** :

Date et lieu de naissance : / / 19 à

Adresse :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Nom **Prénom** **téléphone**: ____ / ____ / ____ / ____ / ____

*« La Gendarmerie Nationale décline toute responsabilité
en cas d'incident ou d'accident sur le parcours lors de la sortie moto »*

OBJECTIF

Cette opération a pour objectif de sensibiliser les motocyclistes aux dangers inhérents à la pratique de la motocyclette et leur rappeler les principales règles du code de la route. La « trajectoire dite de sécurité » utilisée par les motocyclistes de la gendarmerie leur sera présentée et mise en application à cette occasion.

Volontaire atelier maniabilité : oui non

DÉROULEMENT JOURNÉE TRAJECTOIRE DITE DE SÉCURITÉ

08:00 / 08:15 : accueil des participants au lieu de rendez-vous fixé et confirmé par mail (café – viennoiserie).

08:15 / 08:30 : vérifications : permis ; attestation d'assurance ; carte grise de la moto ; conformité de la moto.

08:30 / 09:30 : présentation de la "Trajectoire dite de Sécurité" (film – questions et réponses).

09:30 / 09:35 : constitution des rames.

09:35 / 12:30 : mise en pratique sur les routes du département de l'Isère.

12:30 / 14:00 : déjeuner dans un restaurant.

14:00 / 17:00 : évaluation individuelle trajectoire sécurité.

17:00 / 18:00 : débriefing – questions-réponses – fin de l'opération.

RENSEIGNEMENTS sur les INSCRIPTIONS et RÈGLEMENT

Les bulletins d'inscription seront imprimés et complétés. Ils sont à adresser par voie postale à l'adresse de l'unité en charge de l'organisation (*) de la journée avec le **règlement par chèque uniquement à l'ordre de : "association du rallye moto gendarmerie"**. Aucune inscription ne se fera par téléphone ou par mail. Un accusé réception de votre inscription sera adressé sur votre adresse mail ou par message sur votre téléphone portable.

(*) Courrier à adresser : Peloton autoroute de Saint-Marcellin – ZAC Les ECHAVAGNES – 38160 SAINT-MARCELLIN

Les inscriptions étant limitées, elles seront enregistrées par ordre d'arrivée des bulletins. Les tarifs :

➤ pilote : 30 € - pilote plus son passager : 60 €

L'annulation d'une inscription et son remboursement peut se faire 48 heures avant la journée de sécurité routière par un mail adressé à edsr.grenoble.38@gmail.com

Les motos devront obligatoirement être en conformité avec le code de la route. Les responsables de la JTS se réservent le droit de refuser la participation à la journée trajectoire en cas de non conformité de la moto.

Le tarif par personne comprend les frais divers d'inscription et d'organisation de la journée, le café-viennoiserie d'accueil et le déjeuner en commun dans un restaurant.

A _____, le _____

Signature obligatoire

- Chaque motocyclette participant à la journée trajectoire de sécurité (JTS) doit impérativement être conforme et comporter tous les équipements exigés par le Code de la Route.
- Conformément au Code de la Route, tous les véhicules utilisés pour cette manifestation doivent impérativement être couverts par une assurance en cours de validité. Les renseignements concernant cette assurance (à compléter au recto).
- En cas d'accident survenu lors de la JTS, seule la compagnie d'assurance du participant couvrira les frais occasionnés par le sinistre. A ce titre, la Gendarmerie Nationale se dégage de toute responsabilité si un accident survenait à un participant.
- La journée trajectoire de sécurité n'ayant aucun caractère "sportif", la mise en application de la "trajectoire de sécurité" se déroule sur route ouverte à la circulation, dans les conditions optimales de sécurité.
- A ce titre, tous les participants doivent lors de la mise en application de la "trajectoire de sécurité", respecter scrupuleusement le Code de la Route.
- En circulation sur la voie publique, l'usage du feu de croisement est exigé. De plus, même en cas de forte chaleur, le port du casque reste OBLIGATOIRE.
- En cas d'accident survenu au cours de la journée, les participants doivent immédiatement avertir le personnel responsable de la JTS.
- Au cours de cette journée, les frais de carburant, les pièces mécaniques, les réparations des motos, sont à la charge des utilisateurs.
- En participant à la journée trajectoire de sécurité, les participants acceptent d'être photographiés, filmés par la Presse et les organisateurs.